L'Arme du Train des Forces Armées Royales

Comparativement à certains pays, l'insécurité routière demeure un problème majeur au Royaume malgré les efforts fournis dans ce sens. En matière de statistiques, 4162 tués ont été recensés en 2008 contre 3878 en 2007, soit plus de 121 décès pour un million d'habitants, alors que ce taux ne dépasse pas 86 tués par million d'habitants dans les 27 pays de l'Union Européenne. (Voir encadré)

Ces résultats ne reflètent aucunement les efforts engagés et la volonté déterminée du Royaume qui s'attendait à des baisses structurelles à partir de 2007-2008. Le nombre de tués continue à suivre tendanciellement l'évolution du nombre de véhicules et de la circulation qui augmente avec le développement économique.

Pour ce qui concerne les causes des accidents, les études et analyses effectuées ont démontré qu'un accident de circulation est rarement imputable à un seul facteur. Il résulte en général de l'interaction d'une multiplicité de causes liées aux conducteurs, aux caractéristiques des véhicules, à l'infrastructure et aux circonstances particulières. Mais dans tous ces éléments contributifs, le facteur humain reste prépondérant avec plus de 85% des causes, suivi des infrastructures et de l'état technique des véhicules. L'Instruction Particulière diffusée en 2001, introduisant un concept nouveau de formation des conducteurs, a permis d'améliorer sensiblement les conditions de formation et d'obtention du Brevet Militaire de Conduite Automobile, avec un impact non négligeable sur la réduction des accidents de circulation impliquant les moyens des Forces Armées Royales.

Le Maroc compte 123 tués de la route par million d'habitants soient 4162 tués par an (2008) Nonobstant cette avancée, le nombre d'accidents de circulation reste toujours très élevé et les dégâts aussi bien humains que matériels sont encore très importants.

Mesures prises dans le cadre du nouveau concept de formation des conducteurs militaires.

Parallèlement aux mesures engagées à l'échelon national pour lutter contre l'insécurité routière, l'Instruction Royale parue en 2001, est tombée à point nommé pour instaurer un cadre ciblant le facteur humain comme cause prépondérante de ce fléau à travers la révision du concept de formation des conducteurs et l'instauration du permis à points et autres mesures analogues.

- Uniformisation de la formation :

Dans la perspective de l'uniformisation de l'apprentissage de la conduite dans les catégories « Moto », « VL » et « PL », il a été procédé au regroupement des centres agréés au niveau des différentes composantes Armées, Armes et Services, ainsi qu'au sein de quelques Grandes Unités, en vue de répondre aux besoins, sans cesse en augmentation, pour la formation de cette catégorie de personnel. Parallèlement, un module de formation a été instauré, au Centre

d'Instruction de Formation du Train, au profit des moniteurs « Ecole de conduite » pour pallier les besoins de ces nouveaux centres.

S'agissant des stages d'obtention des autres catégories « Transport en Commun », « Semi-remorque » et « Porte-chars », ils continuent d'être exclusivement organisés par les unités de l'Arme du Train.

-Conditions d'attribution des permis :

Dans ce même cadre, les modalités d'admission aux différents stages de conduite et les mesures relatives à la validité des Brevets militaires de conduite automobile (BMCA) ont été modifiées. Des niveaux scolaires spécifiques, dûment justifiés, ont été exigés en fonction des formations projetées. La durée de la formation est passée d'un mois à 45 jours et l'aptitude à conduire effectivement un véhicule demeure tributaire de la réussite au test de confirmation et au stage de perfectionnement dans la catégorie d'emploi.

Ces mesures dites de base ont été complétées par une panoplie de mesures spécifiques en vue de raffermir davantage les conditions d'attribution des Brevets de conduite automobile, à savoir :

-la formation pour l'obtention des brevets des catégories « Transports en commun », « Semi-remorques » et « Porte chars », demeure limitée aux seuls postulants appelés à exercer effectivement la fonction ou ayant un rapport avec le maintien en condition de cette catégorie de véhicules.

-la délivrance des certificats de visites d'aptitude médicale à la conduite est dévolue aux Médecins chefs des infirmeries de garnison.

-l'affectation des véhicules aux conducteurs nouvellement formés n'est recommandée qu'après une période d'initiation et de perfectionnement à la conduite de jour comme de nuit, organisée par les soins du Corps sur le matériel en dotation.

-les tests psychotechniques devenus obligatoires contribuent à mieux cerner le candidat, mesurer son degré de compréhension, son esprit d'analyse et de synthèse, ainsi que sa réactivité. Ces examens ont été confiés à la Division Sélection et Orientation du 3°Bureau de l'EMG des FAR.

L'instauration du permis à points :

Parallèlement, pour inciter les conducteurs à un respect scrupuleux des règles de la circulation routière et lutter contre la récidive, il a été institué le principe du permis à points, codifiant les modalités de suspension ou du retrait du permis de conduire selon la gravité et la récidive des infractions commises.

Outre les mesures disciplinaires établies, et nonobstant les poursuites judiciaires éventuelles que pourraient encourir les contrevenants, un barème de sanctions, a été mis en application.

Commission de suivi :

Pour s'assurer de la mise en application des sanctions sus mentionnées, une commission de suivi a été mise sur pied. Composée du représentant de chacun des 1°, 3°, 4° et 5°Bureaux de l'EMG et de l'Inspection de l'Arme du Train, elle se réunit chaque trimestre au siège de cette Inspection et autant que de besoin, pour étudier les bilans des accidents et statuer sur les sanctions à

prononcer sur le vu des infractions communiquées mensuellement par les Commandants d'Armes Délégués.

Si, depuis l'entrée en vigueur de cette Instruction Particulière, les résultats ont été satisfaisants, il s'est avéré, toutefois nécessaire, sur la base de nouvelles données, d'introduire d'autres mesures dans l'espoir d'éveiller encore plus les consciences et de redresser les comportements irresponsables.

Mesures Complémentaires (2009)

Dans la continuité des efforts consentis, les Forces Armées Royales se sont vues doter récemment d'une nouvelle batterie de mesures, initiée dans le cadre d'une Note de Service Royale, qui complète et renforce le dispositif déjà en vigueur. Cette action a été conçue et élaborée par capitalisation de l'expérience des normes précédemment mises en œuvre, avec toujours comme axe d'effort fondamental, le facteur humain. Les dispositions préconisées dans la nouvelle démarche ambitionnent d'institutionnaliser la sécurité routière au sein des cursus de formation et de tirer profit de l'expérience des organismes de l'Etat, en charge de la prévention et la lutte contre les accidents de la circulation routière, à travers la sensibilisation des personnels concernés à tous les échelons.

- La Formation:

Dans ce cadre, l'Inspection de l'Arme du Train, s'est vue confier la tâche de revaloriser les cursus actuellement dispensés au Centre d'Instruction de Formation du Train (CIFT) par la conduite des dispositions ci-après, visant l'amélioration des connaissances de base inhérentes à la sécurité routière :

-L'introduction d'un module sur la prévention et la sécurité routière au cours du stage d'obtention des BMCA, au sein du Centre d'Instruction de l'Arme, ainsi qu'au niveau des autres centres agréés de formation des conducteurs. - L'élaboration d'un fascicule référentiel destiné à améliorer l'organisation du stage de perfectionnement des conducteurs et en arrêter les conditions générales de déroulement ;

-L'instauration d'un stage de recyclage au profit de tous les moniteurs de conduite automobile. Parallèlement et dans la perspective de faire profiter les Forces Armées Royales de l'expérience de certains Organismes spécialisés de l'Etat en matière de formation routière, les démarches nécessaires ont été amorcées en direction de l'Institut National de Formation des Transports Routiers (INFRT) pour la formation de moniteurs formateurs. Cette coopération pourrait s'étendre par la suite au perfectionnement des titulaires de brevet de conduite dans les catégories semi-remorques, transport en commun et porte engins.

Créé pour répondre aux besoins et exigences du transport routier, cet institut est le résultat de plusieurs années d'efforts unissant l'OFPPT, les professionnels marocains du transport, l'Agence Française de Développement et les professionnels français fédérés à l'Association Française des Transports Routiers Internationaux, considérés comme l'organisation de référence du transport routier international.

Education et sensibilisation:

A travers les études menées et l'expérience des dernières années, démontrant l'importance de la responsabilité humaine dans les accidents de circulation, il ressort qu'il est impérieux de faire évoluer les comportements par le biais de l'éducation et de la sensibilisation des personnels en matière de prévention et de sécurité routière.

Cette action, responsabilité de tous, sera soutenue essentiellement à deux niveaux :

- Niveau Inspection de l'Arme du Train :

Des équipes relevant des unités de l'Arme du Train, ont été formées récemment au sein du Comité National de Prévention des Accidents de Circulation (CNPAC).

Echelon des différentes Formations des FAR :

Les Commandants des unités, ayant un rôle primordial à jouer, en matière d'éducation et de sécurité routière, apporteront leur contribution en :

-instituant des procédures de sensibilisation systématique des personnels au préalable de tout déplacement par véhicule ;

Désignant, au niveau des corps, un officier de prévention et de sécurité routière (Officier PSR) ayant pour mission essentielle de maintenir une veille permanente au sein de l'unité par rapport à la prévention, à la sensibilisation et aux risques liés à la conduite automobile. Les officiers appelés à assurer cette fonction, subiront dans ce sens, un stage en la matière au sein du Centre de Formation du Train.

En plus de ces démarches, d'autres actions sont également préconisées pour cerner les causes et renforcer les batteries de mesures contributives à la réduction des risques des accidents de la circulation.

Mesures d'accompagnement : Moyens pédagogiques :

Afin d'être en phase avec les conditions qui prévalent dans les différents centres de formation relevant du Ministère des Equipements et Transport (MET), des démarches sont actuellement engagées pour la réalisation des moyens pédagogiques suivants, dans le but d'une revalorisation de la formation dispensée :

-Des Simulateurs du code de la route, pour permettre aux militaires de passer les examens de cette matière dans les mêmes conditions que celles prévalant dans les centres d'examens du Ministère de l'Equipement et des Transports ;

-Des Simulateurs de prévention et sécurité routière, à l'effet de familiariser les conducteurs aux risques de circulation, d'améliorer leur réactivité aux incidents et leur inculquer un comportement imprégné de civisme ;

-Des Simulateurs de conduite, dédiés particulièrement à la formation des conducteurs transports en commun, semi-remorques et porte-chars.

Ceinture de sécurité :

La non utilisation de la ceinture de sécurité est l'un des facteurs principaux de mortalité sur route. Son port est désormais obligatoire pour ce qui concerne

les véhicules militaires. A cet effet, les dispositions nécessaires pour la généralisation, à moyen terme, de cet équipement sur l'ensemble des moyens militaires roulants en dotation, seront prises dans le cadre établi.

Tests psychotechniques:

Afin de mieux évaluer les aptitudes des candidats au permis de conduire, leur personnalité et leur intelligence, une attention particulière est également portée sur l'amélioration des conditions de déroulement des tests psychotechniques par la Division Sélection et Orientation du 3°Bureau pour en faire bénéficier un plus grand nombre de conducteurs et en personnaliser les batteries.

Axées sur la formation et la sensibilisation de l'élément humain et s'inscrivant dans le cadre de l'effort national contre la recrudescence des accidents de la circulation et des infractions au code de la route, les mesures ainsi instaurées, au sein des Forces Armées Royales, résument l'axe d'effort pour les responsables directs ou indirects, à tous les niveaux. Elles requièrent de facto et inéluctablement l'implication soutenue de l'ensemble des intervenants concernés.

Le présent document, démontrant l'ampleur du fléau de l'insécurité routière, s'est fixé pour objectif de rappeler que toute action visant l'éradication des accidents de circulation doit passer nécessairement par l'éducation, la formation et la sensibilisation de l'homme. Si l'on regarde au-delà de nos frontières, on s'aperçoit que les pays qui se sont « attaqués » à fond au problème, en mettant l'accent sur le facteur humain, ont obtenu jusque-là des résultats tangibles, sans pour autant engager des dépenses inconsidérées ou insupportables pour leurs économies.

En fait il est probable, quoique difficile à démontrer, que certains pays dépensent moins que d'autres pour des résultats encourageants. La Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada ont pris le problème à bras le corps, de même que, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède et la Finlande et leurs résultats sont probants. A titre d'exemple, quand nous déplorons 14 tués par jour, le Royaume-Uni, la Suède et les Pays-Bas n'en déplorent que le quart pour des parcs autos plus importants.

Alors, peut-on s'inspirer de l'exemple de ces pays pour améliorer la situation dans le nôtre? La réponse est clairement oui. Certes, les véhicules et les infrastructures ne sont pas identiques entre ces pays et le nôtre, mais la différence majeure réside dans le comportement des usagers de la route et des conducteurs. Et si l'on veut vraiment progresser rapidement et durablement, c'est là que réside le principal « gisement de progrès ».

Les pays ayant réussi ce challenge ont été convaincus que les sanctions et les mesures coercitives ne pourront jamais à elles seules aboutir à un résultat probant. Leur stratégie a été complètement recentrée en direction du comportement de l'homme. Les résultats ainsi obtenus se passent de tout commentaire et demeure un exemple à prendre sérieusement en considération.